

PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 20 MARS 2015.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

Mme Anne-Sophie Ginon-Vice-Présidente (Ressources Humaines),
M. Jean-Luc Guinot- Ingénieur Hygiène et Sécurité
M. Didier Ramond, Directeur Général des Services
M. Thibaut Pierre-Directeur des Ressources Humaines

Représentants du personnel BIATSS et enseignants :

M. Naïm Ayari- (CGT)
Mme Douha Bakhfalouni- (FSU)
Mme Gerty Bellance- (SNPTES)
Mme Mireille Blayo- (UNSA),
Mme Elisabeth Brunet- (CGT),
Mme Sophie Da Silva- (FSU)
M. Frédéric Dufaux- (FSU, Secrétaire du CHSCT),
Mme Laurence Jung- (CFDT)
M. Pascal Maury- (CGT)
Mme Fabienne Mazzuchelli- (SNPTES)
Mme Liliane Rioux-SPSE (FSU).
Mme Emmanuel Tixier du Mesnil- (FSU).
Mme Haoua Zérroual- (CGT),

Invités permanents :

M. Stéphane Brette-Vice-Président Patrimoine et Développement Durable,
M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot-Moyens Généraux et Sécurité,
Dr Florence Dubar-Médecin de Prévention
Mme Mireille Thirion-Chargée de Prévention MAE.

Membres excusés :

M. Jean-François Balaudé-Président de l'Université,
M. Pierre Poquillon-Inspecteur santé et sécurité au travail,
M. Jean-Luc Reynaud (secrétaire de séance).

Invités à la séance :

M. Mohamed Hécheleff-Directeur du Patrimoine,
M. Patrick Bobin-adjoint au Directeur du Patrimoine
M. Cyril Ottenwaelter-assistant de prévention.

Début de la séance : 14 heures 00.

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 17/10/2014.
- 2) Sécurité : dysfonctionnement des portes coupe-feu (Barre des Lettres et BU), exercices d'évacuation suite au déclenchement de l'alarme générale du 12 février 2015.
- 3) Sûreté : dysfonctionnement des alarmes anti-intrusion. Les suites données aux agressions sur le campus, et le processus d'accompagnement des victimes. La procédure de fermeture des locaux le soir en présence de travailleurs isolés.
- 4) Stationnement et circulation sur le campus.
- 5) Restitution des groupes de travail issus du CHSCT.
- 6) Hygiène : Les toilettes, la dératisation et l'entretien des locaux.
- 7) La température dans les locaux : procédure de signalement des dysfonctionnements.
- 8) Point de situation inhérent au Marché de Sécurité Incendie.
- 9) Fonctionnement des registres Hygiène et Sécurité : procédure relative à ces supports, à diffuser.

Préambule :

M. Didier Ramond propose que la durée des CHSCT n'excède pas trois heures. Les points non traités dans ce délai imparti seront reportés au CHSCT suivant. Ce point devra être adopté et inscrit au Règlement. Un secrétaire adjoint du CHSCT sera également désigné. Ainsi le règlement intérieur modifié des points susmentionnés sera soumis à l'approbation du CHSCT lors de la prochaine session.

1) Approbation du PV du CHSCT du 17 octobre 2014 :

Le PV est adopté à l'unanimité des membres du CHSCT, cependant M. Jean-Luc Guinot précise qu'au point 4, avant dernière ligne : les commissions de sécurité régionales n'existent pas et qu'ils convient de les remplacer par « commissions de sécurité départementales ».

2) Sécurité : dysfonctionnement des portes coupe-feu (Barre des Lettres et BU), exercices d'évacuation suite au déclenchement de l'alarme générale du 12, février 2015 :

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot présente un rapport aux membres de ce comité quant aux exercices d'évacuation réalisés au sein des différents bâtiments de l'UPOND.

Deux notes distinctes sont soumises aux membres : l'une concernant les évacuations et l'autre, en séance, traitant des portes coupe-feux et de leurs maintenances.

Pour ce qui est des évacuations, et plus précisément pour celle inopinée du 12 février 2015, il conviendra de se rapporter à la note qui décrit précisément les difficultés rencontrées suite au déclenchement de l'alarme générale dans « la Barre A-E ».

A la suite de cette évacuation qui n'a pas donné satisfaction, un entraînement intensif du personnel a été mis en place et programmé de manière cyclique.

En outre, une campagne relative aux exercices d'évacuation a été réalisée au sein de l'ensemble des bâtiments de l'Université.

Une intervention au SCD d'une partie du personnel de l'Unité de Sécurité Générale qui était dédié à l'exercice d'évacuation de la « Barre A-E » a contrarié le 19 mars 2015 un exercice programmé. Celui-ci a donc été reporté à une date ultérieure.

La synthèse complète de ces exercices sera donc proposée lors du prochain CHSCT ou joint au procès-verbal de celui-ci.

Globalement, M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot précise que ces exercices se sont déroulés de manière satisfaisante. Il précise également que concernant celui de la Bibliothèque Universitaire, cet exercice a eu lieu de manière fortuite du fait d'un déclenchement intempestif lié au déplacement d'un matériel dans la salle impactée par les travaux.

Bien que cette évacuation n'était pas préparée, le personnel et le public ont évacué en bon ordre et en respectant les consignes prévues en pareille situation.

Cependant, il convient de souligner le manque de guides d'évacuation, cela est malheureusement valable dans l'ensemble des UFR à l'exception de la BU et de la MAE.

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot précise que le non-respect des consignes lors d'évacuations par le corps enseignant reste marginal. En effet, ces derniers sont en charge d'étudiants et doivent être les éléments déclencheurs avec les guides d'évacuation. Il convient effectivement de les sensibiliser à l'importance de leur rôle.

Mme Haoua Zéroual précise qu'elle a pu constater que des instructions contradictoires étaient données par les membres de l'Unité Générale de Sécurité aux membres du personnel ainsi qu'aux enseignants et étudiants.

M. Stéphane Brette souligne l'aspect inquiétant de cette situation et préconise la diffusion de nouvelles instructions claires et précises en cas de déclenchement d'alarme générale. Ces consignes devront être transmises, pourquoi pas, par l'intermédiaire des guides d'évacuation à l'ensemble du personnel y compris le corps enseignant.

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot ne conteste pas les difficultés qui ont été rencontrées et souligne qu'il est resté malgré tout transparent à ce sujet. C'est pourquoi une campagne d'entraînement et d'exercices a été planifiée et mise en place dès à présent.

Mme Anne-Sophie Ginon suggère la création d'un plan d'action qui devra être soumis à l'approbation des membres lors du prochain CHSCT et qui ensuite sera mis systématiquement en place lors du déclenchement d'une alarme générale.

M. Frédéric Dufaux souhaite une responsabilisation du corps enseignant. Rien ne doit être un obstacle à une bonne application des consignes en cas d'évacuation.

Mme Anne-Sophie Ginon proposera au Président un courrier rappelant au corps enseignant leurs obligations et responsabilités en la matière. Après validation de cette note par les membres du CHSCT, ces consignes seront publiées sur l'intranet.

Mme Fabienne Mazzuchelli confirme que l'ensemble du personnel de la Bibliothèque Universitaire est formée en qualité de guide d'évacuation.

Elle précise que c'est une obligation en raison de l'importante amplitude horaire qui concerne ce bâtiment.

Mme Fabienne Mazzuchelli souhaite que lors de la mise en place des exercices d'évacuation, un minimum de personnes soit informé afin que l'exercice se fasse au plus proche des conditions réelles.

Monsieur Jean-Luc Guinot précise qu'il a recensé le nombre de guides d'évacuation qu'il faudrait au sein de l'ensemble des bâtiments de l'université : 162. Or, à peine la moitié est formée chaque année. Ce déficit reste préoccupant et interpelle sur l'envie d'investissement du personnel en matière de sécurité.

Ce besoin en guides d'évacuation, définit réglementairement, concerne la plage horaire de 08h00 à 18h00. Il insiste sur le fait que l'établissement continue de fonctionner après 18h00 et jusqu'à 22h00 et que durant cette tranche horaire, il n'y a pas de guides d'évacuation. Idem le samedi matin. L'université est responsable des étudiants jusqu'à la fermeture des bâtiments d'où l'importance de sensibiliser et de former les membres du corps enseignant. Mais il précise également que les étudiants peuvent aussi être formés à ces techniques d'évacuation. Des expériences mêlant les étudiants à ces courtes formations de guides, notamment à Rennes, Toulouse ou encore Marseille se sont révélées très concluantes.

Il convient de repenser l'organisation de la sécurité dans ce domaine.

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot aborde ensuite le sujet des portes coupe-feux. Il rappelle le rôle de ce type de matériel en cas d'incendie.

Du fait de son raccordement filaire au Système de Sécurité Incendie, ce type de matériel est particulièrement sensible. Leur fonctionnement ne peut être dissocié des cartes électroniques se trouvant à l'intérieur des SSI. Ces dernières subissent parfois des dommages importants en cas de coupures électriques. Cette fragilité constitue une difficulté d'exploitation.

Des pannes subsistent dans les bâtiments : BU, Barre A-E et G. Le prestataire de maintenance, ERIS, a d'ores et déjà remédié à la panne du bâtiment G, les portes coupe-feux sont de nouveau opérationnelles.

Concernant la Bibliothèque Universitaire, les problèmes sont plus complexes : le premier vient du dévoiement d'une ligne de câblage de portes coupe-feux qui a généré un court-circuit. De plus, la société ERIS a constaté une dégradation importante des câbles en sous-sol suite à l'incendie de 2009.

Un module déporté et une alimentation électrique de sécurité ont été remplacés, ce qui permet un fonctionnement du système à hauteur de 90%.

Il convient donc de revoir l'intégralité du câblage inhérent aux portes coupe-feux ainsi qu'aux éléments concourant à la sécurité incendie jusqu'à l'intérieur de la salle impactée par les travaux. Cette intervention est programmée très prochainement dans le cadre du chantier en cours d'autant plus qu'une commission de sécurité est prévue courant juillet 2015 dans ce bâtiment. Une réunion est d'ailleurs prévue le 30 mars 2015 avec ERIS et le coordinateur SSI : BATISS à ce sujet.

Pour ce qui est de la Barre A-E, l'université est confrontée à un problème avec le prestataire ERIS. Il ne parvient pas à trouver l'origine de cette panne. C'est l'une des raisons pour lesquelles un nouveau marché de sécurité incendie a été lancé, marché dans lequel une clause d'obligation de résultat a été intégrée. Des pénalités seront appliquées dans le cas contraire. M. Puichaud-Chaudot précise qu'il est bien conscient des désagréments (notamment sonores)

causés par ce dysfonctionnement et met tout en œuvre pour remédier à cette situation. Il ajoute aussi que ce matériel est âgé de quinze ans environ...

M. Mohamed Hecheleff préconise le lancement d'un marché à procédure adaptée de travaux afin de remettre en conformité rapidement l'ensemble des portes coupe-feux de ces bâtiments classés ERP. Il précise également que le diagnostic établi par la société ERIS ne correspondait en rien au CCTP du marché en cours. Cet aspect diagnostic a été reprecisé et affiné dans le cadre du nouveau marché.

3) Sûreté : dysfonctionnement des alarmes anti-intrusion. Les suites données aux agressions sur le campus, et le processus d'accompagnement des victimes. La procédure de fermeture des locaux le soir en présence de travailleurs isolés :

M. Jean-Luc Guinot nous informe que concernant le dysfonctionnement des alarmes anti-intrusion, l'ensemble des vingt et un bâtiments bénéficie d'un report d'alarme au poste central de sécurité et que suite à sa note d'information à ce sujet, deux bâtiments sont impactés par ces défauts, les cinq autres systèmes ayant été réparés.

Une intervention est prévue mardi 21 avril 2015 pour remettre en état les installations de la BU et du bâtiment S. Elle sera réalisée par la société BECA.

Concernant ces deux bâtiments, des rondes de surveillance supplémentaires sont effectuées quotidiennement pour pallier cette défaillance technique.

Il n'y aura pas de marché pour la réalisation de ces remises en état.

M. Puichaud-Chaudot nous informe que cette opération de maintenance s'est déroulée de la façon suivante : le remplacement des batteries a été effectué, opération réalisée en interne. La seconde intervention est celle susmentionnée.

Mme Mireille Blayo interpelle M. Jean-Luc Guinot sur l'état de fonctionnement des caméras de surveillance : il lui répond qu'elles sont opérationnelles, et précise également qu'il procède actuellement à une étude de vulnérabilité afin d'identifier au mieux les points sensibles d'UPOND en matière de sûreté. M. Guinot devra consacrer plus de trois cents heures à cette étude.

Les moyens mis en œuvre seront couplés au logiciel SIPASS (grâce à une mise à jour de ce logiciel effectuée par la DRI (direction des ressources informatiques) qui a le potentiel technique pour les absorber que ce soit au niveau des images caméra, des données anti-intrusion ou du contrôle d'accès à proprement parler.

Il confirme que le matériel de détection anti-intrusion est vieillissant et relativement peu efficace sachant que la majorité des vols sont commis sans effraction. Cela laisse présager que ces délits sont l'œuvre de membres du personnel indelicats qui disposent des codes de sécurité, et non pas par des personnes extérieures à l'établissement.

Un juge d'instruction sera prochainement nommé pour diligenter une enquête eu égard à la recrudescence de plaintes liées aux vols commis sur notre site.

Mme Fabienne Mazzuchelli fait état de vols de clefs qui n'ont donné lieu à aucune modification en matière d'exploitation. Cela a même donné lieu à un nouveau délit (vol sans effraction...). Cela impose une réactivité de la part des services concernés pour remédier à cela (partage de l'information, changement du ou des canons de serrures, etc...).

M. Didier Ramond affirme qu'il n'a eu connaissance du seul vol de clés au bâtiment DD et que la direction du Patrimoine avait procédé au changement des serrures. Si d'autres vols de trousseaux de clés ont été commis, M. Guinot n'en a pas été informé. Quoiqu'il en soit, dès qu'un vol est constaté au sein d'UPOND, une plainte est systématiquement déposée. Déclarer un vol de clef est de la responsabilité de chaque structure administrative.

Concernant à présent les suites données aux agressions sur le campus, M. Guinot informe que les victimes sont accompagnées par le commissariat de police de Nanterre. La personne est prise en charge, si elle le souhaite, par l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine qui se trouve localisée à Nanterre. Cette association travaille en liaison avec la Cours d'appel de Versailles.

Depuis le début de l'année universitaire nous ne déplorons « que » quatre agressions d'étudiants au sein d'UPOND et une agression sur un personnel enseignant. Ce chiffre est en constante amélioration d'année en année ce qui constitue un encouragement et une récompense certaine aux efforts fournis dans ce domaine.

Pour information l'année dernière à cette même période nous déplorions vingt et une agression.

M. Guinot précise que les agressions dans les locaux dépendant du CROUS ne sont pas traitées par les instances universitaires de Nanterre, une personne appartenant à cette structure gère les agressions CROUS en interne et ce, même s'il est avisé par le commissaire de Nanterre.

Mme Haoua Zéroual s'étonne du chiffre relativement bas communiqué.

M. Guinot répond que ne sont comptabilisées que les agressions qui font l'objet d'une plainte. Mme Haoua Zéroual signale également les incivilités et autres intrusions intempestives récurrentes au bâtiment DD et se demande si l'installation d'une loge ne serait pas la solution à ces désordres.

Messieurs Brette et Guinot ne partagent pas cette idée, les intrusions continueront durant les rondes des agents par exemple et puis les agents affectés à ce bâtiment ne peuvent surveiller en permanence un groupe de plusieurs personnes.

Il s'agit généralement des mêmes personnes : petits trafiquants des cités alentours etc...

M. Ramond fait appel à la responsabilité de tous : enseignants, administratifs, personnels de sécurité pour améliorer cette situation et dissuader à terme ces intrus. Il est conscient de l'ampleur du problème, même si la présence de ces dealers est liée à la présence d'acheteurs qu'ils soient étudiants ou enseignants.

Mme Haoua Zéroual demande s'il ne serait pas possible de procéder à un contrôle d'accès au niveau des issues permettant d'entrer au bâtiment DD y compris celle qui se trouve à côté de la cafétéria l'AnK. Il lui est répondu que cela serait trop lourd en termes de mobilisation de personnel dédié à ce filtrage.

M. Guinot aborde le point concernant les travailleurs isolés qui ne concerne exclusivement que les personnels techniques ou d'astreinte. Un dispositif est mis en place par les Moyens Généraux grâce à l'apport d'un personnel supplémentaire que ce soit le soir ou le samedi dans la journée. Des appels téléphoniques de contrôle sont passés par le Poste central de Sécurité pour s'assurer que le travailleur concerné est en sécurité. Des rondes régulières sont également effectuées pour sécuriser le périmètre d'action du travailleur isolé. Ces mesures s'appliquent évidemment en interne, pour les personnels de l'Université.

Pour ce qui est des prestations réalisées par des sociétés extérieures, un plan de prévention des risques est établi. Ce document indique les endroits considérés comme dangereux ainsi que les moyens de prévention mis à la disposition de l'intervenant. Dans ce cas de figure, le Poste central de Sécurité est obligatoirement avisé. Des rondes seront pratiquées même après le départ du prestataire.

M. Guinot précise qu'il n'y a pas de jour précis pour ce qui est de la présence de travailleurs isolés et qu'il convient de s'adapter au cas par cas en intégrant la spécificité de chaque prestation ou intervention qu'elle soit interne ou externe.

Une note définissant les consignes à appliquer en cas de situation de travailleur isolé sera rédigée lors de la tenue de la réunion des responsables administratifs et directeurs de composantes.

Cette note sera diffusée par les chefs de service et directeurs d'UFR.

4) Stationnement et circulation sur le campus :

M. Mohamed Hecheleff a fait parvenir une note faisant apparaître les différents points de difficulté de circulation au sein de l'université ainsi que les actions mises en place pour fluidifier au mieux les déplacements.

Pour l'aspect stationnement, de nouvelles constructions des parkings en sous-sols sont prévues avec un nombre de places en adéquation avec la population fréquentant ce bâtiment.

M. Hecheleff précise par ailleurs que 21 % des places de parking existant en sous-sol sont inoccupées. De plus, 189 véhicules non autorisés sur notre site ont été répertoriés (voir page 3 de la note à ce sujet), ce qui aggrave d'autant les difficultés de stationnement.

Depuis une quinzaine d'années le campus a régulièrement fait l'objet de travaux importants ou de constructions nouvelles. La réorganisation de la circulation qui a dû s'adapter aux nécessités des chantiers est devenue impérative, aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes.

Cela a pour but de faciliter l'accessibilité sur le site.

Il convient de ne pas exclure les difficultés liées au comportement incivil de certains usagers en terme de stationnement et ce, même s'il existe des moyens de répression : sabots, autocollants, etc...

Des modes de signalisation verticale et horizontale seront installés pour faciliter la circulation et le stationnement au sein de l'université. La signalétique horizontale sera réalisée courant 2015, la verticale le sera ultérieurement, par palier. Parallèlement à cette implantation, une campagne d'information sera menée auprès des usagers.

L'objectif à long terme est de faire du campus une zone piétonne et cycliste, la circulation motorisée ne s'effectuant qu'en périphérie. La construction d'emplacements couverts dédiés au stationnement des vélos est d'ores et déjà à l'étude, même si ce projet n'est envisagé qu'à moyen terme.

Mme Mazzuchelli demande si ces locaux seront sécurisés. Messieurs Hecheleff et Bobin informent l'assemblée que ces emplacements ne seront pas fermés, l'Université disposant d'un service de sécurité pour limiter les risques de vols ou de dégradations.

Concernant les motos, et du fait de la disparité des dimensions de roues, aucun projet d'emplacement spécifique n'est à l'étude actuellement mais une réflexion est menée par la direction du Patrimoine. Ce service reste à l'écoute de toutes propositions pratiques à ce sujet.

Des actions vont également être menées rapidement concernant la réfection et le remplacement de certaines barrières d'accès qui sont pour la majorité obsolètes. L'amélioration des dispositifs humains de filtrage aux entrées est envisagée en collaboration avec M. Guinot et ce, à court terme.

5) Restitution des groupes de travail issus du CHSCT :

Les deux groupes de travail ont remis leurs comptes rendus.

M. Thibaut Pierre expose le contenu de ces documents aux membres du CHSCT.

Le premier compte-rendu concerne la prévention des risques psycho-sociaux dans le monde du travail en général et dans la fonction publique en particulier. Ce groupe s'est réuni trois fois. Des préconisations ont été faites. Un questionnaire sur ce sujet précis est en cours.

La Charte du savoir vivre ensemble reste plus que jamais d'actualité sur ces questions, elle rappelle les principes de vie commune au sein d'un campus universitaire.

Des interrogations sont manifestées concernant les possibles médiations entre les acteurs de la vie universitaire.

Des formations relatives aux risques psycho-sociaux vont être développées dans le cadre d'actions ciblées mais aussi dans le cadre d'actions de sensibilisation plus générales et ce, pour le plus grand nombre. Ce sujet ne doit en aucun cas être ou devenir tabou. Les universités de Bretagne Sud ou Dijon travaillent déjà activement sur ce sujet et à ces formations. Certains de leurs résultats de recherche sont en ligne, consultables par tous.

Mme Blayo précise que le groupe de travail auquel elle participe est ouvert à tous commentaires ou questions qui pourraient lui être amenés ou posés.

La prochaine réunion de ce groupe se tiendra vers le 27 mars 2015.

M. Dufaux demande si ces groupes, qui fonctionnent bien, ont vocation à s'ouvrir à la candidature d'autres postulants ? Il lui est répondu par l'affirmative, il suffit de s'inscrire auprès de M. Jean-Luc Reynaud, secrétaire de l'Administration.

Il revient également sur le questionnaire qui va évoluer en étant plus fonctionnel et concernant le plus grand nombre. Il sera globalement synthétisé. Aucun étudiant vacataire ne sera utilisé pour le dépouillement de ce questionnaire pour des raisons de confidentialité.

Le second groupe traitait lui de l'accessibilité. M. Jean-Luc Guinot a mené une enquête relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite afin d'obtenir leurs sentiments sur les moyens mis en œuvre pour leur faciliter l'accès aux différents locaux de l'université.

Leurs principales doléances concernent la difficulté de circulation sur le campus et de repérage géographique au sein de l'université.

L'exécution des différents travaux accroît la difficulté de circulation pour les personnes mal ou non-voyantes. La solidarité envers les personnes en fauteuil est plus spontanée et naturelle que pour les personnes déficientes visuelles.

Des progrès ne sont envisageables que par le dialogue avec ces personnes. Des instructions claires seront données aux membres de l'Unité de Sécurité Générale ainsi qu'aux personnels des loges afin qu'ils viennent en aide plus spontanément à ces personnes subissant un handicap. Une information ouverte à tous sur ce sujet débutera en mai ou juin afin de sensibiliser un maximum de monde. Celle-ci, dispensée par M. Guinot, sera axée sur le

civisme dont chacun d'entre nous doit faire preuve pour venir en aide à ces personnes. Mme Marie-Cécile Girard diffusera cette proposition d'information.

M. Patrick Bobin précise qu'un marché a été lancé ce jour pour la réalisation de l'ADAP : agenda d'accessibilité programmée concernant la mise en œuvre des travaux d'accessibilité.

L'Université fera appel dans ce domaine à un prestataire qui reprendra le diagnostic datant de 2009, le vérifiera, le mettra à jour et définira une stratégie du déploiement de ces travaux.

Le plan de financement sera alors élaboré.

Le dossier sera alors adressé à la Préfecture. Viendra ensuite l'ordonnancement des travaux et leur priorisation. Les travaux d'étude débuteront fin mai / début juin 2015.

Il paraît compliqué de boucler ce dossier avant l'échéance fixée par le législateur : le 27 septembre 2015. Des autorisations de reports seront toutes vraisemblances accordées.

M. Hecheleff souhaite que le groupe de travail traitant ce sujet soit partie intégrante du comité technique de suivi. Cela permettra de suivre les différentes étapes des travaux et de les prioriser. Cela devrait débuter le 22 mai 2015.

6) Hygiène : Les toilettes, la dératisation et l'entretien des locaux :

Concernant la dératisation et l'entretien des locaux, Mme Ginon précise qu'une note a été remise à l'ensemble des membres du CHSCT. La prochaine intervention de dératisation aura lieu le 7 avril 2015.

Pour ce qui est des toilettes, M. Puichaud-Chaudot, en sa qualité d'animateur de la réunion hebdomadaire avec les prestataires de nettoyage et de sécurité, se propose de répondre aux éventuelles questions du CHSCT.

Le sujet des toilettes fera l'objet d'un débat à une date ultérieure, lors du prochain CHSCT par exemple.

7) La température dans les locaux : procédure de signalement des dysfonctionnements :

Une note a été transmise détaillant les dysfonctionnements, il s'agit essentiellement de températures trop basses en hiver et trop élevées en été. La procédure de signalement d'anomalies est prévue dans cette note.

Lors du prochain CHSCT, les problèmes liés à la chaleur en été seront inscrits à l'ordre du jour. L'installation de systèmes de climatisation est-elle envisageable ?

Les points 8 et 9 seront traités lors du prochain CHSCT.

Mme Anne-Sophie GINON prononce la fin de la séance à 17 heures 40.

Prochain CHSCT : 11 Juin 2015 à 14 heures 00.

Président du CHSCT

Secrétaire du CHSCT

Secrétaire de l'administration

Jean-François BALAUDE

Frédéric DUFAUX

Jean-Luc REYNAUD